

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

ÉLARGIR L'ASSIETTE DE LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES - (N° 1145)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF20

présenté par
M. Lefèvre

TITRE

À la fin du titre de la proposition de loi, substituer aux mots :

« élargir l'assiette de la taxe sur les transactions financières »

les mots :

« fragiliser la compétitivité de la place de Paris ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En proposant l'élargissement unilatéral de l'assiette de la taxe sur les transactions financières à notre seul pays, cette proposition de loi risque de considérablement fragiliser la compétitivité de la place de Paris.